

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit le vingt cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'**OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mr GULINO Eric, Maire**.

Etaient présents

Mmes BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, HITTINGER Claudine, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie

Mrs BASTIEN Alain, BODO Philippe, BOUCHERON Jean-Louis, DIM Lucien, HENNER Christian, LACOGNATA Alain, MANGIN Sébastien, PAGANO Salvatore, RUBY Fabien, Mr TISSERAND Pierre-François VOITURET Gilles

Etaient absents excusés : Mme SIMONIN Valérie, Mr SALGADO Jean-François

Etait absent : Mr WIESEL Jean-Luc

Procurations :

Mme WIRTZLER Hélène qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie

Mr BOURCIER Yann qui a donné procuration à Mr VOITURET Gilles

Mr JOLLY Pierre qui a donné procuration à Mr BASTIEN Alain

N°71/2018

AVENANT A LA CONVENTION AST LOR'N POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

- ❖ **ACCEPTÉ** l'avenant à la convention AST LOR'N pour l'année 2018 pour la commune nouvelle d'Ogy-Montoy-Flanville
- ❖ **FIXE** la cotisation annuelle pour 2018 à 69,79 € HT soit **83,75 € TTC**
- ❖ **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer cet avenant.

N°72/2018

AVENANT CONTRAT D'ASSURANCE VILLASSUR/COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE (GROUPAMA)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

- ❖ **ACCEPTÉ** l'avenant au contrat d'assurance «VILLASSUR» auprès de GROUPAMA pour la commune nouvelle d'Ogy-Montoy-Flanville
- ❖ **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer cet avenant.

N°73/2018

ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA GRAND EST POUR LE MASTER A OGY

Ayant entendu l'exposé de Madame Anne-Marie MARX, Maire délégué.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

AUTORISE Madame le Maire délégué à encaisser le chèque n° 6026090 en date du 13/07/2018 d'un montant de 291,69 € émis par la compagnie d'assurance GROUPAMA relatif à la modification du contrat du Master à Ogy pour la période du 25/06/2018 au 31/12/2018.

N°74/2018

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES POUR LA COMMUNE

(Mr GULINO Eric, Maire, s'est retiré de la salle et n'a pas participé au vote)

Ayant entendu l'exposé de Mme Anne-Marie MARX, Maire délégué.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal par, **21 VOIX POUR** :

- ❖ **DECIDE** le remboursement des frais engagés à Monsieur Eric GULINO, Maire :
 - pour l'acquisition d'un véhicule d'un montant de 2 100 €
 - pour les frais d'immatriculation et d'assurance pour 210 €
 - et l'achat de matériel Ikea pour 549 €
- ❖ **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.

N°75/2018

CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI) A 27 HEURES PAR SEMAINE (TNC)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recruter une personne afin d'assurer l'accompagnement des enfants lors du transport scolaire et l'entretien des bâtiments communaux.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

AUTORISE Monsieur le Maire

- à recruter une personne, agent non titulaire, sous contrat à durée indéterminée à temps non complet (27h/semaine) à compter du 1^{er} Septembre 2018
- à signer le dit-contrat.

N°76/2018

CONTRAT AIDE CAE/CUI A 35 HEURES PAR SEMAINE (TC)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Considérant qu'il s'avère nécessaire de recruter une personne afin de renforcer le service technique.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

AUTORISE Monsieur le Maire

- à recruter une personne, agent non titulaire, sous contrat CAE/CUI à durée déterminée, à temps complet (35h/semaine) pour la période du 17 Septembre 2018 jusqu'au 16 Juin 2019
- à signer le dit-contrat.

N°77/2018

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

A - EMPLOIS PERMANENTS : 15 AGENTS et 15 POSTES

1 Secrétaire de Mairie (Filière Administrative)	TC
1 Adjoint Administratif Principal 2ème classe (Filière Administrative)	TC
1 Adjoint Administratif 2ème classe (Filière Administrative)	TC
1 Adjoint Administratif 2ème classe (30h/35h) (Filière Administrative)	TNC
1 Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe (Filière Technique)	TC
1 Adjoint Technique 1ère classe (20h/35h) (Filière Technique)	TNC
3 Adjoints Technique 2ème classe (Filière Technique)	TC
1 Adjoint Technique 2ème classe (32h/35h) (Filière Technique)	TNC
1 ATSEM Principal 2 ^{ème} classe (Filière Médico-Sociale)	TC
1 Adjoint Technique 2ème classe (Filière Médico-Sociale)	TC
1 Animateur Principal 2ème classe (Filière Animation)	TC
2 Adjoints Animation 2ème classe (Filière Animation)	TC

B- EMPLOIS NON PERMANENTS : 8 AGENTS ET 8 POSTES

1 C.A.E. CDI (à compter du 02/05/2018)	35h/35h TC
1 C.A.E. CDD (du 17/09/2018 au 16/09/2019)	35h/35h TC
1 CDI (à compter du 01/09/2018)	
1 CDD (du 01/09/2018 au 30/09/2020))	35h/35h TC
2 CDD (du 01/08/2018 au 30/09/2020)	35h/35h TC
1 CDD(jusqu'au 31/10/2018).....	35h/35h TC
1 contrat apprentissage «CAP Petite Enfance» (du 27/08/2018 au 05/07/2019)	35h/35h TC

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

APPROUVE le tableau des effectifs du personnel permanents et non permanents de la Commune

N°78/2018

DEMANDE DE SUBVENTION AMITER

DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU POINT DE VENTE COLLECTIF

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** :

- ◆ **DECIDE** la réalisation du projet «Aménagement du point de vente collectif»
- ◆ **DEMANDE** le concours du département
- ◆ **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du dispositif AMITER
- ◆ **INFORME** du maintien de la propriété de l'ouvrage dans le domaine de la collectivité pendant 10ans
- ◆ **ADOPTE** le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Acquisition	280 K€	Commune	440 K€
Rénovation	500 K€	Emprunt 25 ans soit mensualité 2 300€ par mois	
Etudes	100 K€	Subvention AMITER	240 K€
		Subvention Région Grand Est	200 K€

N°79/2018

DEMANDE DE SUBVENTION REGION GRAND EST DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU POINT DE VENTE COLLECTIF

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** :

- ◆ **DECIDE** la réalisation du projet «Aménagement du point de vente collectif»
- ◆ **DEMANDE** le concours du département
- ◆ **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Grand Est
- ◆ **INFORME** du maintien de la propriété de l'ouvrage dans le domaine de la collectivité pendant 10ans
- ◆ **ADOPTE** le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Acquisition	280 K€	Commune	440 K€
Rénovation	500 K€	Emprunt 25 ans soit mensualité 2 300€ par mois	
Etudes	100 K€	Subvention AMITER	240 K€
		Subvention Région Grand Est	200 K€

N°80/2018

ACQUISITION DE TERRAINS ET BATIMENT CHEMIN DES HUGUENOTS

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

-Vu le marché immobilier local

-Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 17/08/2018 émanant de la DGFIP Service des Domaines.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

- ❖ **DECIDE D'ECHANGER ET D'ACHETER** les terrains et un bâtiment cadastrés suivants : **Section 11 n° 150** d'une contenance de **15a 55ca**, **Section 11 n° 151** d'une contenance de **2a 02ca**, **Section 11 n° 152** d'une contenance de **9a 69ca**, et une bande de terrain d'une superficie d'environ **17a 24ca** à prélever sur la parcelle **Section 11 n° 169**
- ❖ **DECIDE DE CEDER** une partie de la parcelle **Section 11 n° 147** qui sera bornée à l'issue des travaux afin de permettre l'accès à l'habitation au 30 Chemin des Huguenots
- ❖ **DIT** que les parties conviennent de réaliser l'opération moyennant le versement par la Commune d'Ogy-Montoy-Flanville au prix de **280 000 € (deux cent quatre vingt mille euros)**
- ❖ **CHARGE** l'Etude Maître Thomas BORCIC, notaire, pour établir l'acte d'acquisition
- ❖ **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer tous les documents s'y rapportant
- ❖ **VOTE** les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2018 et suivants.

N°81/2018

ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A MME HIRSCH LUCETTE ET SES ENFANTS HIRSCH PIERRE-BERNARD ET CHANTAL

Ayant entendu l'exposé de Mr Eric GULINO, Maire.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

- ❖ **DECIDE D'ACHETER** les terrains cadastrés **Section 1 n° 239 et 240** situés au village derrière la mairie rue Principale d'une superficie totale de **4a 54ca** (soit pour la parcelle 239 : 87ca et pour une partie de la parcelle 240 : 3a 67ca) au prix de **850 € HT l'are soit 3 859,00€ HT**. Ces deux parcelles en indivision appartiennent à Mme HIRSCH Lucette et ses enfants HIRSCH Pierre, Bernard et Chantal
- ❖ **ACCEPTTE** le projet de découpage des deux terrains établi par le Cabinet Hervé HELSTROFFER, Géomètre Expert, à Boulay
- ❖ **CHARGE** l'Etude REMY et GODARD, notaires associés, pour établir l'acte d'acquisition
- ❖ **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer tous les documents s'y rapportant
- ❖ **VOTE** les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2018 et suivants.

N°82/2018

DECLASSEMENT DE DEUX DELAISSES DE L'ANCIEN TRACE DE LA RD 4 SITUES RUE DE METZ A OGY EN VUE DE LEUR RECLASSEMENT DANS LA VOIRIE PUBLIQUE COMMUNALE D'OGY

Ayant entendu l'exposé de Mme MARX Anne-Marie, Maire délégué.

VU le courrier du Conseil Départemental de la Moselle en date du 25 Juillet 2018.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

- ❖ **PREND CONNAISSANCE** du courrier du Conseil Départemental de la Moselle concernant le déclassement des délaissés situés au carrefour RD4/RD4C (parcelle cadastrée Section 1 n° 244 à OGY), d'une longueur de 360 ml, en vue de leur reclassement dans la voirie publique communale d'OGY
- ❖ **AUTORISE Madame le Maire délégué à signer** le procès-verbal de transfert à titre gratuit de la dite parcelle et à le transmettre au Conseil Général de la Moselle.

N°83/2018

CONVENTION COMMUNE OGY-MONTOY-FLANVILLE/URM/MOSELLE FIBRE POUR RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES -FIBRE OPTIQUE-

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

- ACCEPTÉ** la convention entre la Commune Ogy-Montoy-Flanville/URM/Moselle Fibre concernant l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques pour la Fibre Optique
- AUTORISE Monsieur le Maire** à signer la dite convention.

N°84/2018

FOURNITURE ET POSE D'UN FOURREAU ET RACCORDEMENT HTA POSTE DE DISTRIBUTION POUR LE LOTISSEMENT «LE CLOS DES METAYERS» A OGY

Ayant entendu l'exposé de Madame MARX Anne-Marie, Maire délégué.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** :

- ◆ **ACCEPTÉ** le devis de
 - ✓ l'entreprise COLAS pour un montant de **3 204,00 € HT** soit **3 844,80 € TTC** concernant la fourniture et la pose d'un fourreau de diamètre 160 du poste transformateur au coffret pour le Lotissement «Le Clos des Métayers» à OGY
 - ✓ l'URM d'un montant de **12 748,89 € HT** soit **15 298,67 € TTC** concernant le raccordement collectif pour l'extension HTA/BT de ce même lotissement
- ◆ **AUTORISE Madame le Maire délégué** à passer commande et à signer les deux devis
- ◆ **VOTE** les crédits nécessaires à inscrire au budget.

N°85/2018

DIAGNOSTIC AMIANTE ET CONTRAT DE COORDINATION SECURITE ET SANTE POUR LES TRAVAUX DU BATIMENT ELSA (BUREAUX ET LOGEMENTS) SITUE 7 RUE DU CHATEAU

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** :

- ◆ **ACCEPTÉ** les devis
 - ✓ du bureau d'études SOCOTEC pour un montant de **600,00 € HT** soit **720,00 € TTC** concernant le diagnostic amiante avant travaux pour le bâtiment ELSA (bureaux et logements) situé 7 rue du Château
 - ✓ du bureau d'études SOCOTEC pour un montant de **1 005,00 € HT** soit **1 206,00 € TTC** concernant le contrat de coordination sécurité et santé pour la rénovation thermique du bâtiment ELSA
- ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire** à passer commande et à signer les deux devis
- ◆ **VOTE** les crédits nécessaires à inscrire au budget.

N°86/2018

DIAGNOSTIC AMIANTE ET CONTRAT DE COORDINATION SECURITE ET SANTE POUR LES TRAVAUX DU BATIMENT SITUE CHEMIN DES HUGUENOTS

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** :

- ◆ **ACCEPTÉ** les devis
 - ✓ du bureau d'études SOCOTEC pour un montant de **1 400,00 € HT** soit **1 680,00 € TTC** concernant le diagnostic amiante avant travaux pour le bâtiment situé Chemin des Huguenots
 - ✓ du bureau d'études SOCOTEC pour un montant de **2 745,88 € HT** soit **3 295,06 € TTC** concernant le contrat de coordination sécurité et santé pour la rénovation thermique du bâtiment
 - ✓ du bureau d'études DEKRA pour un montant de **4 950 € TTC** concernant le contrat de contrôle technique du bâtiment

- ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire** à passer commande et à signer les trois devis
- ◆ **VOTE** les crédits nécessaires à inscrire au budget.

N°87/2018

SECURITE ROUTIERE DE LA RD 603

- Considérant l'augmentation du trafic routier sur la RD 603 secteur routier de Raville à Coincy au niveau du giratoire de l'Actipôle de Metz-Borny
 - Considérant l'accidentologie sur ce secteur de la RD 603 et le nombre important d'accidents corporels et de victimes
 - Considérant que la plupart des accidents de la route sont des accidents évitables car liés aux conducteurs
 - Considérant que le facteur humain et le comportement au volant est la principale cause de l'accidentologie (Alcool, Stupéfiants, Vitesse, Fatigue, Téléphone)
 - Considérant que la baisse de l'accidentologie passe par la prévention et l'aménagement du réseau d'infrastructures.
- Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** :

◆ **DEMANDE** que les études, les programmes de prévention, les aménagements du réseau d'infrastructures nécessaires pour faire baisser l'accidentologie soit mener sur l'ensemble des communes impactées par la RD 603 de Raville, Courcelles-Chaussy, Silly-sur-Nied, Maizery, Retonfey, Ogy-Montoy-Flanville et Coincy et qu'ils soient menés collectivement avec l'État, le Département de la Moselle, la Communauté de Communes du Haut Chemin et du Pays de Pange

◆ **DEMANDE** que soient engagées les mesures fortes suivantes :

- Campagne de prévention sur les conduites dangereuses voire addictives
- Renforcement de la signalisation sur l'ensemble du tracé routier
- Aménagement des passages piétons accidentogènes
- Aménagement des carrefours sur l'ensemble des communes impactées par la RD 603
- Aménagement du carrefour de Puche en giratoire
- Installation de radars automatiques de type radar vitesse moyenne
- Installation de vidéo-protection
- Installation de vidéo verbalisation des infractions au code de la route.

N°88/2018

MISE EN PLACE «PARTICIPATION CITOYENNE»

La démarche « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants de la commune et à les associer à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Les principaux objectifs de la démarche sont :

- ❖ établir un lien régulier entre les habitants, les élus et la gendarmerie
- ❖ accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation
- ❖ renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Préfecture de la Moselle le protocole fixant les modalités pratiques et les procédures d'évaluation de la «Participation Citoyenne».

N°89/2018

MAINTIEN DE L'ACCES AUX HABITANTS DE LA COMMUNE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE A LA DECHETTERIE DE METZ-BORN

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Gilles VOITURET, Adjoint au Maire.

La Commission Environnement de la Communauté de Communes du Haut Chemin et du Pays de Pange a été saisi le 6 Février 2018 par Metz Métropole au regard de la fin de la convention au 31 Mars 2018 permettant aux Communes de Retonfey (1390 habitants), Ogy-Montoy-Flanville (1733), Coincy (313), Marsilly (542) soit 3978 habitants d'accéder à la déchetterie de Metz Métropole à Borny.

La Commission a présenté une simulation financière précisant que l'arrêt de la convention permettrait une économie de 13 800 € pour la CCHCPP avec un coût de 21,44 € par hab/an sur la base de 1 065 tonnes de traitement. La Commission a évalué à 26% le tonnage supplémentaire à traiter dans le cas d'un arrêt de la convention.

La Commission Environnement du 19 Février 2018 n'a pas donné d'avis et a sollicité que le renouvellement de la convention soit voté en conseil communautaire sans préciser de date d'effet.

Le Conseil Communautaire qui s'est réuni le 3 Avril a délibéré pour reconduire la convention avec Metz Métropole et la déchetterie de Metz-Borny jusqu'au 31 Décembre 2018 sur la base de 1,54 € par habitant et par mois.

Le Président de la CCHCPP a signé une convention avec Metz Métropole fixant la durée de la convention du 1^{er} Avril au 31 Décembre 2018 sur la base de 1,54 € par mois et par habitant soit 6 126 € par mois et 73 513 € par an.

Lors de la Commission Environnement du 17 Avril 2018 en point divers il est fait mention d'une information à la population concernant la volonté de la commission de mettre un terme à la convention avec Metz Métropole et de permettre l'accès aux 3 déchetteries de la CCHCPP des habitants des 4 communes.

- Considérant que le tri sélectif des déchets est une réussite dans nos communes
- Considérant la mobilisation des habitants impliqués dans une démarche éco citoyenne de tri
- Considérant que la déchetterie de Metz-Borny propose un vrai service de proximité aux habitants en terme d'aménagement des quais, du nombre de bennes, des déchets acceptés, des horaires d'ouverture, de la performance du tri et du mode de gestion
- Considérant la position de la commune de Ogy-Montoy-Flanville opposée à l'arrêt de la convention entre la CCHCPP et Metz Métropole concernant l'utilisation de la déchetterie de Metz-Borny pour ses habitants pour des questions pratiques, financières et écologiques
- Considérant que la déchetterie de Metz Métropole de Borny se trouve pour Montoy à 3km, 5,6km pour Flanville et 6km pour Ogy et que celle de Courcelles-Chaussy ou d'Avancy est à 8km de Ogy et Flanville et 10km de Montoy
- Considérant que le tri des déchets ne doit pas engendrer de nouvelles sources de pollution, des dépôts de déchet sauvage, des frais de déplacements supplémentaires, une augmentation du trafic routier, des files d'attente aux quais
- Considérant que les gains d'exploitation de quelques centimes d'euros par habitant ne sont pas significatifs
- Considérant qu'aucune consultation préalable à la décision d'arrêt de la convention avec Metz Métropole n'a été engagée avec la commune de Ogy-Montoy-Flanville
- Considérant qu'aucune information n'a été transmise à la population concernant l'arrêt de la convention et l'interdiction faite aux habitants de Ogy-Montoy-Flanville de se rendre à la déchetterie de Metz Métropole
- Considérant qu'aucune étude n'a été entreprise pour s'assurer de la possibilité technique de traiter 1 065 tonnes de déchets supplémentaires soit 26% de plus
- Considérant qu'aucun aménagement n'a été réalisé sur les déchetteries pour accueillir les 3 978 habitants supplémentaires.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** :

- ◆ **DEMANDE** la prolongation de la convention entre la CCHCPP et Metz Métropole pour l'utilisation de la **déchetterie de METZ-BORNY jusqu'au 31 Décembre 2020**
- ◆ **APPELLE la CCHCPP à :**
 - réaliser les études financières de gains de productivité
 - réaliser les études et les aménagements nécessaires pour permettre l'accueil des nouveaux habitants
 - transmettre un rapport circonstancié sur les avantages et inconvénients en prenant en compte le champ complet du sujet à savoir les gains de productivité, les coûts d'aménagement et les évolutions en charge de personnel.

N°90/2018

CONVENTION COMMUNE/CCAS : REFACTURATION DU PERSONNEL COMMUNAL MIS A DISPOSITION DU CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

- ❖ **ACCEPTE** la convention entre la Commune et le CCAS concernant la refacturation du personnel communal mis à disposition du CCAS
- ❖ **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer la dite convention.

N°91/2018

REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE D'OGY

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Gilles VOITURET, Adjoint au Maire.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** :

- **CONSTATE** l'abandon de 9 concessions au Cimetière d'OGY
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le principe de reprise de ces concessions.

N°92/2018

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARISATION

DES ECOLES PUBLIQUES DE METZ POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

VU le courrier de la Ville de Metz en date du 17/07/2018

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par **22 VOIX POUR** :

- **ACCEPTÉ DE PAYER** la somme de **2 497 €** correspondant à la participation financière aux frais de scolarisation de 4 enfants d'Ogy-Montoy-Flanville inscrits à Metz pour l'année scolaire 2017/2018
- **VOTE** les crédits nécessaires à inscrire au budget 2018.

N°93/2018

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Ayant entendu l'exposé de Monsieur RUBY Fabien, Adjoint au Maire.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux organismes et associations sociales, sportives et culturelles.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

DECIDE D'ATTRIBUER une subvention de **1 300 €** au **Comité des Fêtes** (pour les Festivités du village).

N°94/2018

INDEMNITE DE PERTE DE RECOLTES TERRAINS (MERLON) : «EARL DE LA PLANCHETTE»

-VU l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire.

-VU la réalisation du merlon

Considérant que lors de la phase des travaux relative à la réalisation du merlon une partie du terrain cultivé par «Earl de la Planchette» a été empiétée.

La partie amputée et non récoltée représente une superficie qui est dommageable pour l'exploitant, par conséquent il doit être indemnisé.

Les services AGRIFONCIER et la F.D.S.E.A. ont estimé l'indemnisation à 2 058 €.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

- ❖ **DECIDE DE VERSER** une indemnité d'éviction à «EARL DE LA PLANCHETTE» d'un montant de **2 058 €** (deux mille cinquante huit euros)
- ❖ **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet à inscrire au budget 2018.

N°95/2018

FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS N° 02-06-12 AU LOTISSEMENT «FOSSE DE L'ETANG 3»

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

DECIDE l'attribution des lots 02-06-12 au lotissement «Fosse de l'Etang 3»

- **LOT 02** d'une superficie de **5a 98ca** pour un montant de **70 000 € HT** à Mme PINTO FERREIRA Cathy
- **LOT 12** d'une superficie de **5a 76ca** pour un montant de **50 000 € HT** à Mr TEPELI Samuel
- **LOT 06** d'une superficie de **4a 96ca** pour un montant de **45 000 € HT**.

N°96/2018

REMEMBREMENT AMIABLE DE TERRAINS DESTINES A LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION AU LOTISSEMENT «LE MAI JOLY»

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **22 VOIX POUR** :

- PREND CONNAISSANCE** du projet établi par l'Etude REMY et GODARD, notaires associés, concernant le remembrement amiable de terrains destinés à la construction d'immeubles à usage d'habitation au lotissement «Le Mai Joly»
- ACCEPTÉ** ce projet
- AUTORISE Monsieur le Maire** à régulariser le remembrement amiable.